

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2020

GARANTIE SALAIRE-FORMATION - (N° 3007)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS1

présenté par
M. Serville, rapporteur et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au chiffre :

« sept »

le chiffre :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.